



# Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	2004/0272(COD) Procédure terminée
Politique d'entreprise, PME: prorogation du programme pluriannuel MAP jusqu'au 31 décembre 2006 Modification Décision 2000/819/EC <a href="#">2000/0107(CNS)</a>	
Sujet 3.45.02 Petites et moyennes entreprises (PME), artisanat	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	PSE <a href="#">THOMSEN Britta</a>	27/01/2005
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil <a href="#">Agriculture et pêche</a>	Réunion <a href="#">2676</a>	Date 18/07/2005
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME</a>	Commissaire	

Evénements clés			
07/12/2004	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2004)0781</a>	Résumé
14/12/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
26/04/2005	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
27/04/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A6-0118/2005</a>	
25/05/2005	Débat en plénière		
26/05/2005	Résultat du vote au parlement		
26/05/2005	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T6-0189/2005</a>	Résumé
18/07/2005	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		

28/09/2005	Signature de l'acte final		
28/09/2005	Fin de la procédure au Parlement		
03/11/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2004/0272(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
	Modification Décision 2000/819/EC <a href="#">2000/0107(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 157-p3
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/6/25390

### Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(2004)0781</a>	07/12/2004	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES0245/2005</a> <a href="#">JO C 234 22.09.2005, p. 0014-0016</a>	09/03/2005	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0118/2005</a>	27/04/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0189/2005</a> <a href="#">JO C 117 18.05.2006, p. 0019-0117 E</a>	26/05/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2005)2482/2</a>	16/06/2005	EC	
Projet d'acte final	<a href="#">03635/1/2005</a>	28/09/2005	CSL	
Document de suivi	<a href="#">COM(2007)0235</a>	04/05/2007	EC	Résumé

### Informations complémentaires

Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>
-----------------------	-------------------------

### Acte final

<a href="#">Décision 2005/1776</a> <a href="#">JO L 289 03.11.2005, p. 0014-0014</a> Résumé
--

## Politique d'entreprise, PME: prorogation du programme pluriannuel MAP jusqu'au 31 décembre 2006

OBJECTIF : proroger le programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise (MAP) jusqu'en 2006 et majorer son montant financier de référence.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : adopté le 20 décembre 2000, le programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME), porte sur la période allant du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2005 et est doté d'un budget de

450 mios EUR. Une évaluation externe du MAP, menée par des experts indépendants, a montré que le programme a atteint ses objectifs globaux et que ses instruments de mise en oeuvre ont été efficaces. Les instruments financiers communautaires en faveur des PME ont contribué avec succès à faciliter l'accès des PME au financement. Les évaluations ont également confirmé le rôle positif du réseau des Euro-Info-Centres dans la fourniture de services de soutien aux PME.

A la suite de l'évaluation externe et d'une consultation publique, la Commission a décidé qu'un programme-cadre aurait le plus grand potentiel pour stimuler l'innovation et la compétitivité. Elle a donc proposé dans une communication de juillet 2004 de préparer un tel programme-cadre dans le contexte des nouvelles perspectives financières (2007-2013). Le programme-cadre fournira les moyens et les instruments permettant de mettre en oeuvre les politiques dans plusieurs domaines influant sur la compétitivité européenne. Il s'agirait notamment:

- d'améliorer l'environnement des entreprises (l'accès au capital d'investissement, la mise en place de réseaux électroniques sécurisés, la fourniture effective de services aux entreprises à l'échelon communautaire et la modernisation des services grâce aux TIC);

- de veiller à ce que l'innovation assure la promotion de la compétitivité et soit mise en pratique au niveau des entreprises (synergies avec les « plates-formes technologiques » au titre du programme-cadre pour la recherche, écotechnologie, énergies renouvelables, collaboration avec l'Agence pour une énergie intelligente);

de ? de soutenir la politique européenne relative à la compétitivité des entreprises, à l'innovation, à l'esprit d'entreprise et aux PME grâce à une expertise des politiques publiques et à la promotion de l'action communautaire.

Néanmoins, en vue d'assurer la continuité du soutien communautaire à l'amélioration de l'environnement des entreprises, et notamment des PME, il convient d'éviter toute interruption des instruments mis en oeuvre au titre du MAP. Dans ce contexte, la Commission propose de proroger le programme actuel jusqu'au 31 décembre 2006 et de majorer le montant financier de référence de 81,5 mios EUR. Cela permettra à la Commission de présenter dans les meilleurs délais une proposition de programme-cadre communautaire.

#### FICHE FINANCIÈRE :

- Lignes budgétaires : 010405 : Amélioration de l'environnement financier des PME ; 02020301 : Programme pluriannuel MAP ; 02010404 : Soutien administratif.

- Enveloppe totale de l'action : 81,5 mios EUR en crédits d'engagement en 2006 (crédits de paiement jusqu'au 31/12/2008).

- Période d'application : 01/01/2006 ? 31/12/2006.

- Intervention financière : 74,7 mios EUR ventilés comme suit : Objectif 1 : renforcer la croissance et la compétitivité des entreprises dans une économie internationalisée et fondée sur la connaissance : 3,050 mios EUR ; Objectif 2 : promouvoir l'esprit d'entreprise : 3,450 mios EUR ; Objectif 3 : simplifier et améliorer l'environnement administratif et réglementaire des entreprises, notamment pour favoriser la recherche, l'innovation et la création d'entreprise : 1,300 mios EUR ; Objectif 4 : améliorer l'environnement financier des entreprises, en particulier pour les PME : 57,300 mios EUR ; Objectif 5 : faciliter l'accès des entreprises aux services de soutien, aux programmes et aux réseaux communautaires et améliorer leur coordination : 9,400 mios EUR ; Autres : 200.000 EUR.

- Assistance technique : 6,800 mios EUR.

- Incidence sur les ressources humaines : 8,914 mios EUR.

Coût total : 90,414 mios EUR.

## Politique d'entreprise, PME: prorogation du programme pluriannuel MAP jusqu'au 31 décembre 2006

---

La commission a adopté le rapport de Mme Britta THOMSEN (PSE, DK) qui approuve la proposition en première lecture de la procédure de codécision, sujette à un amendement qui élève le budget global de 531,5 millions d'euros, comme le propose la Commission, à 538,5 millions d'euros afin de faire correspondre le budget 2006 aux crédits prévus pour 2004 (91 millions d'euros).

## Politique d'entreprise, PME: prorogation du programme pluriannuel MAP jusqu'au 31 décembre 2006

---

En adoptant le rapport de Mme Britta THOMSEN (PSE, DK), le Parlement propose de remplacer le montant financier de référence de 450 mios EUR par celui de 538,5 mios EUR (la Commission européenne propose 531,5 mios EUR).

## Politique d'entreprise, PME: prorogation du programme pluriannuel MAP jusqu'au 31 décembre 2006

---

OBJECTIF : proroger le programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise (MAP) jusqu'en 2006 et majorer son montant financier de référence.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 1776/2005/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision 2000/819/CE du Conseil relative à un programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME) (2001-2005).

CONTENU : la décision vise à assurer la continuité du soutien communautaire aux entreprises et à l'esprit d'entreprise, en particulier aux PME. Elle proroge ainsi la période de validité de la décision 2000/819/CE jusqu'au 31 décembre 2006 et majore son montant financier de

référence de 88,5 mios EUR.

Le montant de référence financière de 450 mios EUR est donc remplacé par celui de 538,5 mios EUR.

## Politique d'entreprise, PME: prorogation du programme pluriannuel MAP jusqu'au 31 décembre 2006

---

Le présent document constitue le troisième rapport annuel sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des instruments financiers du programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME). Le rapport porte sur trois instruments financiers relevant du MAP, à savoir le mécanisme de garantie PME, le guichet d'aide au démarrage du MET et l'action capital d'amorçage. Il donne un aperçu des progrès accomplis à la date du 31 décembre 2005.

1) Mécanisme de garantie PME : destiné à promouvoir l'esprit d'entreprise, à renforcer la croissance et la compétitivité, à améliorer l'environnement financier et à faciliter l'accès des entreprises aux services de soutien et aux programmes, le mécanisme de garantie PME est très bien accepté par le marché. Les guichets garantie prêts et microcrédits ont particulièrement eu du succès, ce qui a permis aux intermédiaires financiers participants d'accroître les volumes et de prendre plus de risques. Au 31 décembre 2005, le mécanisme de garantie PME couvrait 27 pays et 45 portefeuilles de 41 intermédiaires financiers. Pratiquement tous les États membres étaient couverts (à l'exception de Chypre et du Luxembourg), ainsi que la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Norvège. Une transaction concernant Chypre a été approuvée en janvier 2006. L'effet de levier est très puissant. À la fin 2005, plus de 277.000 entreprises avaient bénéficié du mécanisme au titre de l'initiative en faveur de la croissance et de l'emploi et du MAP. Le mécanisme de garantie PME est, après les Fonds structurels, le deuxième programme le plus important de l'Union en termes de nombre de PME bénéficiaires finales. Au 31 décembre 2005, les ressources budgétaires allouées au titre du mécanisme de garantie PME s'élevaient à 267,50 millions d'euros, ce qui représente 64,3% du total des crédits engagés au titre du MAP jusqu'à fin 2005.

2) Guichet «aide au démarrage» du MET : son objectif est d'améliorer la disponibilité du capital-risque pour les PME innovantes lors de leur constitution et durant leur phase de démarrage. Sa mise en place a connu des difficultés entre 2002 et 2003, en raison de la difficulté à lever des fonds sur le marché européen du capital-risque. La demande de capitaux d'amorçage demeure importante et les centres de technologie européens (en particulier les centres de recherche et les universités) continuent de produire de bons résultats dans le domaine théorique et dans celui des droits de propriété intellectuelle. Au 31 décembre 2005, la dotation budgétaire du guichet «aide au démarrage» du MET s'élevait à 143,20 millions d'euros, ce qui représente 34,4% du total des crédits engagés au titre du MAP jusqu'à fin 2005. Selon l'EVCA, 2005 a été une année particulièrement bonne pour le secteur européen du capital-risque en termes de collecte de fonds, (71,8 milliards d'euros levés en 2005), d'investissements et de cessions. Les spécialistes du capital-risque sont confiants dans les perspectives d'avenir de cette catégorie d'actifs et estiment que «la dynamique se poursuivra en 2006 et bien au-delà».

3) L'action «capital d'amorçage», quant à elle, n'a pas eu le succès escompté, en raison des contraintes de critères d'éligibilité et des conditions de marché difficiles pour le capital-risque dans la phase de lancement du MAP. En effet, à ce jour, seuls trois accords de subvention ont été signés. Au 31 décembre 2005, la dotation budgétaire de l'ACA s'élevait à 5,6 millions d'euros, ce qui représente 1,3% du total des crédits engagés au titre du MAP jusqu'à fin 2005.

Il ressort de l'évaluation des mesures européennes d'assistance financière aux PME que les instruments financiers du MAP sont effectifs et efficaces. Leur gestion par le FEI a été considérée comme étant un exemple de meilleure pratique parce qu'ils se rapprochent ainsi du marché.

Le programme qui succédera au MAP, appelé le PCI (programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation), a été adopté par le Conseil et le Parlement le 24 octobre 2006. Il s'agira tout particulièrement d'aider les PME, notamment les entreprises à forte croissance et innovantes dans la phase initiale ou d'expansion de leur développement, à avoir accès aux instruments financiers appropriés. Le PCI rassemblera dans un cadre cohérent les programmes d'appui communautaires spécifiques et les parties pertinentes d'autres programmes communautaires dans les domaines les plus essentiels au renforcement de la productivité européenne, de la capacité d'innovation et de la croissance durable, tout en se souciant de l'environnement. Il combinera les actions communautaires dans les domaines de l'entrepreneuriat, des PME, de la compétitivité industrielle, de l'innovation, du développement et de l'utilisation des TIC, des écotechnologies et de l'énergie intelligente. Les instruments financiers communautaires existant au sein du PCI appuieront les PME dans les secteurs traditionnels, ainsi que celles investissant dans les TIC et l'innovation, notamment l'éco-innovation. Le PCI devrait devenir l'une des principales mesures communautaires propres à promouvoir la compétitivité et le programme de Lisbonne.